

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le lundi 24 Novembre à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mmes PERES, POLI, JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mmes CURCIO, SUSINI Christine, M BARTOLI, Mmes FERRI-PISANI, TOMI, SAMPIERI, GUERRINI, FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. Paul-Antoine LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. LE MAIRE
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI Christine
M. CORTEY	à	M. LAUDATO

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, Adjoint au Maire, M. ZUCARELLI, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, RUAULT, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de présents : 34  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Novembre 2008

Délibération N°2008/ 234

**Implantation d'un site propre bus en entrée de la Ville entre Aspretto et Castelvecchio :  
délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Commune d'AJACCIO.**

## **M. le Maire expose à l'Assemblée :**

Le plan de déplacements urbains de la CAPA approuvé le 13 juillet 2006 préconise la mise en place à court terme d'un site propre bus sur la route nationale 193 en entrée de ville dans la portion comprise entre Aspretto et Castel-Vecchio.

La qualité d'autorité organisatrice de transports urbains confère à la CAPA la qualité de maître d'ouvrage des aménagements relatifs au réseau de transports en commun, rendus nécessaires pour améliorer la lisibilité de l'offre et la vitesse commerciale.

La première étape d'une série d'actions ayant pour but de réussir le développement des transports en commun sur le périmètre des transports urbains (PTU) correspond à la mise en place du premier parc relais communautaire sur le site du parc de stationnement du quai des torpilleurs avec en accompagnement une navette liant le centre ville à haute fréquence aux heures de pointe (toutes les 15 minutes).

Dans le but d'accroître la vitesse commerciale de cette navette et de l'ensemble des lignes de transports en commun empruntant cet itinéraire :

- la CAPA entend procéder à la mise en place d'un couloir bus, itinéraire réservé aux transports collectifs et aux taxis, leur évitant les congestions de trafics aux heures de pointe en entrée de ville entre Aspretto et Castelvecchio
- la Ville d'Ajaccio compétente en matière d'aménagement de voiries et d'espaces publics, va réaliser les travaux de mise en œuvre du premier tronçon de Site Propre bus sur le territoire communal.

Conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, le Conseil communautaire de la CAPA, lors de sa réunion du 13 novembre 2008, a autorisé Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une voie de bus sur la RN 193 sur la commune d'Ajaccio.

Ces travaux, d'un montant de 150 000 € TTC, se répartissent comme suit :

- Implantation d'une bordure (séparateurs de chaussées béton) : 125 000 € TTC
  - Mise en place des signalisations et dispositifs de sécurité correspondants : 25 000€ TTC
- TVA 8% = 11 111,11 €

Cette opération est équilibrée par le remboursement par la CAPA des dépenses effectuées par la ville.

Les crédits destinés à la réalisation de cette opération seront proposés à l'inscription au Budget Primitif 2009 au chapitre 45 à l'art 4581 pour les dépenses et à l'art 4582 pour les recettes.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL:**

- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour les travaux de mise en œuvre d'un site propre bus entre Aspretto et Castel-Vecchio**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions pour lesquelles l'opération serait éligible**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**ouï l'exposé de M. François GABRIELLI, Adjoint délégué,**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu, La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,  
Vu, La loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,  
Vu, La Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales,  
Vu, Le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu, la délibération n°2008/ du 13 novembre 2008 par laquelle la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien confie à la ville d'Ajaccio la Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un site propre bus entre Aspretto et Castel-Vecchio  
Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu, l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 novembre 2008

**DECIDE**

**Par 34 voix pour**

**1 abstention**

**( Mme Guerrini)**

**et 4 voix contre**

**( Mme Fenocchi, M.M. Cortey,  
, Laudato, Marcangeli )**

- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour les travaux de mise en œuvre d'un site propre bus entre Aspretto et Castel-Vecchio**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions pour lesquelles l'opération serait éligible**

**DIT**

- que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription au Budget Primitif 2009.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la ville et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Député- Maire,**

**Simon RENUCCI**